

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1428

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,  
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 79, insérer l'alinéa suivant :

« Pour les nouvelles constructions et les rénovations majeures, le ministère devra minimiser les déchets de construction et dans la mesure du possible suivre les principes de la construction écologique, notamment l'utilisation de matériaux durables. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est crucial que l'armée, comme tout autre secteur, prenne en compte son impact environnemental dans ses activités. En suivant les principes de la construction écologique pour les nouvelles constructions et les rénovations majeures, l'armée peut réduire son empreinte environnementale et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

L'utilisation de matériaux durables dans la construction contribue non seulement à réduire l'impact environnemental, mais aussi à améliorer la durabilité des bâtiments, ce qui peut générer des économies à long terme.

